

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, Inspect^r diocésain. — Tirage : 800 ex.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 19, rue Pen-ar-Stéir, Quimper. — C. C. Rennes 528-80

Tél. 10.97

Le Bienheureux Bénilde.

Avec la béatification du Frère Bénilde, nous sommes tous à l'honneur. Nos Chers Frères des Ecoles chrétiennes ne nous en voudront pas, nous le savons bien, si nous réclamons le nouveau Bienheureux comme nôtre : il est de l'enseignement chrétien, il est notre *honneur* ; qu'il soit notre *modèle* et notre *protecteur*.

C'est notre fonction qui, en lui, est en quelque sorte béatifiée. C'est pour l'avoir remplie « tout simplement », que le Frère Bénilde est inscrit aujourd'hui au catalogue des Bienheureux.

Ce qu'il a fait, vous le faites tous les jours ; puissiez-vous le faire comme lui.

« ...Il a fait son devoir, son devoir de Frère des Ecoles chrétiennes, tout simplement. Il a fait la classe.. Aux petits enfants du peuple. C'est tout. » (Mgr Martin, évêque du Puy.)

« ...Ses connaissances, suffisantes pour la direction d'une classe ou d'une petite école primaire, n'ont rien eu d'exceptionnel. La carrière du Frère Bénilde s'est écoulée dans la monotonie d'un dévouement obscur, régulier, uniforme, comme notre vie à tous... » (Fr. Couronné-Victor.)

Et comment le faisait-il ?

« Il sut faire des choses communes d'une manière peu commune. » (Pie XI.)

Le ressort de cette vie « effacée et peu commune » était la profondeur de la *vie intérieure*. « Son esprit de foi se manifestait en ses attitudes, en ses démarches. Son recueillement était continu. Il possédait une maîtrise absolue de son être physique et moral. » (*La Croix*.)

D'où son influence irrésistible.

Les élèves l'aimaient. « On se pressait pour entrer en classe, on n'en voulait plus sortir. » Quel témoignage sur les lèvres de l'enfance ! Et quoi d'étonnant si, par le rayonnement de Bénilde, la grâce fit lever partout où il passa une copieuse moisson de vocations religieuses ?

Oui, le nouveau Bienheureux est vraiment pour nous un *modèle*, un *modèle* à notre portée.

Nous avons en lui un *protecteur* de plus.

En pleine lutte scolaire, le Souverain Pontife élève sur les autels l'un des nôtres.

Nos adversaires se gaussent de l'infériorité de notre enseignement : le Pape glorifie l'un des plus modestes de nos maîtres ; il le donne comme modèle à ceux qui se vantent de la multiplicité de leurs diplômes.

Bienheureux Bénilde, obtenez-nous de Dieu « la science qui dépasse toute science », celle de votre sainteté, et le reste nous l'aurons de surcroît.

NOTES BIOGRAPHIQUES. — Le Frère Bénilde est né en 1805, à Thuref, en Limagne, dans une famille de petits cultivateurs. A 15 ans, il entre au Noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes, à Clermont-Ferrand. Après avoir enseigné en différents endroits, il est appelé par ses supérieurs à la fondation et à la direction d'une nouvelle école à Saugues, où il arrive en 1841. C'est là que, pendant 20 ans, il déploie son apostolat. Il meurt le 13 Août 1862. Le 6 Janvier 1928, le Pape Pie XI promulgue le décret de « l'héroïcité de ses vertus » ; le 4 Avril 1948 il est « béatifié » par le Souverain Pontife Pie XII.

Brevet d'Instruction Religieuse.

I. — Les compositions du Brevet d'Instruction Religieuse auront lieu le jeudi 3 Juin. La liste des candidats — *en double exemplaire* — sera adressée à M. Rannou, 63, rue de Douarnenez, au plus tard pour le 16 Mai. Nous insistons sur la nécessité de fournir la liste des candidats en double exemplaire pour nous permettre de vous retourner l'une d'elle avec les n^{os} d'ordre.

L'examen écrit se passera dans les conditions habituelles, sous la surveillance d'un délégué.

Les frais d'examen sont fixés à 20 fr. par élève.

II. — PROGRAMME LIMITATIF

ECRITURE SAINTE. — 1^{re} série : Evangile de l'Enfance. Relation entre Jésus et Jean-Baptiste. Sermon sur la montagne. Guérisons : du lépreux, du serviteur, du paralytique, à Capharnaüm, de la fille de la Chananéenne, du sourd-muet, de l'aveugle-né. Résurrections : de la fille de Jaïre, de Lazare. *Paraboles* : le semeur, le bon grain et l'ivraie, le grain de sénévé, le levain, le trésor caché, la perle, le filet jeta dans la mer, l'enfant prodigue, le bon samaritain.

2^e série : La Passion, la Résurrection, l'Ascension et la Pentecôte avec les événements qui accompagnent et séparent ces fêtes.

3^e série : Qu'est-ce que l'Ecriture Sainte ? Définition, but, grandes divisions. Ce qu'il faut entendre par authenticité, vérité, intégrité des livres saints. Les grands faits et les grands personnages de l'Ancien Testament jusqu'à l'arrivée du peuple choisi dans la terre promise. Les grands prophètes.

SACREMENT ET LITURGIE. — Baptême, Confirmation, Eucharistie. L'année liturgique, les vases sacrés, les parties d'une église.

MORALE. — Les Commandements de Dieu.

DOGME. — Existence de Dieu. Immortalité de l'âme, mystère de l'Incarnation. Toute la vie de Jésus. Mystère de la Rédemption. L'Eglise et sa constitution.

Age minimum pour le B. E. et le C. E. P.

Il n'y a de dispense d'âge ni pour le B.E. ni pour le C.E.P.

B. E. — *Circulaire du 24-3-48* : « Je vous rappelle que les dispositions de ma circulaire du 16 Janvier 1947, conformément auxquelles l'âge minimum requis des candidats au B. E. en 1947 a été abaissé d'un an, ont été prises à titre transitoire.

Il convient donc, dès cette année, d'appliquer strictement les dispositions de l'article 107 du décret du 18 Janvier 1887, modifié par les décrets du 18 Août 1920, 21 Février 1921, 17 Février 1925, 17 Février 1926 et 2 Août 1939 : « *Tout candidat doit avoir au moins 15 ans au 1^{er} Janvier de l'année durant laquelle il se présente, et aucune dispense d'âge ne peut être accordée.* »

C. E. P. — *Circulaire du 24-3-48* : « Je suis saisi, cette année, comme les années précédentes, d'un grand nombre de demandes de dispenses d'âge en vue du C.E.P.

Je tiens à vous rappeler que la législation actuelle n'autorise aucune dérogation sur ce point et je vous invite à informer les familles que les requêtes qui me seraient adressées ne pourraient, pas plus que les années précédentes, obtenir de suite favorable. »

Certificat Supérieur.

I. — ORGANISATION

Rien n'est changé dans l'organisation de notre Certificat supérieur. Il comprendra, comme l'an dernier, 2 séries A et B.

Série A. — Elle s'adresse aux élèves de la 2^e année du C. C. ou de la 5^e moderne. Il est interdit d'y présenter les élèves de 3^e année comme ceux de 1^{re} année, ainsi que les élèves de 6^e ou 4^e modernes. Le programme est celui de la 2^e des C. C. ou de la 5^e moderne. Toutefois, pour l'histoire, la géographie et les sciences, nous poserons deux séries de questions puisées dans les programmes de 1^{re} et de 2^e année, parce que dans certaines écoles les élèves de ces deux années sont réunis. L'option entre l'anglais et le breton se fera à l'inscription des candidats.

Série B. — C'est l'ancien certificat supérieur. Le programme de cette série est le programme même du C.E.P. avec des devoirs sensiblement plus difficiles. Il s'adresse aux élèves qui, ne préparant pas le Brevet, restent en classe un an après le C.E.P. ou même à ceux qui, avant d'avoir atteint l'âge du C.E.P., en ont dépassé la force. Il est interdit de présenter à la série B les élèves qui suivent les programmes des C. C. ou de l'enseignement secondaire. Les candidats de cette série n'ayant pas fait d'anglais auront une épreuve de breton, sauf dispenses dûment sollicitées.

Il n'y a pas de limite d'âge pour le Certificat supérieur.

L'examen se passera, comme l'an dernier, dans des centres où les compositions seront corrigées le jour même.

II. — EPREUVES

L'examen comprend les épreuves suivantes :

Orthographe : 0 à 20 : 1/2 heure pour répondre aux questions.
Composition Française (narration, description) : 0 à 20 :

1 heure 1/2.

Mathématiques (arithmétique, algèbre, géométrie) : 0 à 20 :

1 heure 1/2.

Instruction Religieuse : 0 à 20 : 3/4 d'heure.

Histoire ou Géographie et Sciences : 0 à 20 : 1 heure.

Langues (Breton ou Anglais) : 0 à 20 : 3/4 d'heure.

Ecriture (écriture de la dictée) : 0 à 10.

Dessin (pour les garçons), *Couture* (pour les filles) : 0 à 10 :

1 heure.

Récitation de morceaux choisis, au nombre de 12, dont 4 en breton pour les candidats qui auront choisi le breton comme langue.

Chant : 6 morceaux, dont 2 en breton pour...

(Les épreuves de récitation et de chant se passeront pendant le dessin et la couture.)

Total des points : 160.

Mention très bien : 128 points et pas de note inférieure à 12 dans les quatre premières épreuves.

Mention bien : 112 points et pas moins de 10 points dans les 4 premières épreuves.

III. — INSCRIPTION DES CANDIDATS

L'examen aura lieu après le 15 Juin. Pour nous permettre de prévoir les centres et les Commissions, vous voudrez bien nous envoyer la liste des candidats avant le 15 Mai.

En 1947, 106 écoles ont présenté 1.197 candidats (720 filles et 477 garçons). Il nous semble possible d'arriver à 2.000 candidats.

Les listes seront établies sur feuilles de cahier, format couronne.

En tête : 1) Ecole des garçons ou des filles de.....

2) Centre de..... (indiquer le centre habituel où vous désirez présenter vos élèves).

3) Certificat supérieur, série A ou B (si vous présentez des élèves aux deux séries, établissez deux listes distinctes).

Les candidats seront inscrits par ordre alphabétique (devant les noms, laisser de la place pour l'inscription du n° d'ordre). Puis date de naissance, cours suivi (2° C. C. ou 5° moderne), option pour la série A (breton ou anglais).

Le Directeur et la Directrice *certifiera* que tous les candidats de la série A ont suivi la 2° année des C. C. ou la 5° moderne et que ceux de la série B ne suivent pas les C. C.

Les droits d'examen sont de 50 fr. pour tous les candidats ; un droit supplémentaire de 30 fr. sera exigé des candidats reçus, pour la délivrance du nouveau diplôme. Celui-ci sera délivré le jour même dans les centres d'examen.

Pour tous renseignements supplémentaires se reporter au *Sentier* de 1946-1947, pages 37 et 75.

Certificat diocésain (suite).

IV. — PROGRAMME LIMITATIF

Série A.

Histoire. — Classe de 6°.

Histoire et préhistoire, la civilisation égyptienne : connaissance de cette civilisation par les tombeaux et les temples.

Connaissance des Hébreux par la Bible.

Sparte et Athènes ; les grands jeux ; le siècle de Périclès.

Les chefs-d'œuvre artistiques et littéraires. Alexandre.

La vie du citoyen romain.

César, Auguste.

Le christianisme et les barbares.

Classe de 5°.

Mahomet et l'empire arabe.

Charlemagne. L'avènement des Capétiens. La société féodale en France. Les seigneurs. Les paysans. Les villes et le mouvement communal.

L'Eglise et son rôle dans la société. Les nouveaux ordres monastiques et les ordres mendiants.

Les croisades. La conquête normande. Philippe-Auguste. Saint Louis.

Philippe le Bel.

L'épanouissement de la civilisation médiévale.

L'art roman et gothique. Les Valois et la guerre de cent ans.

Jeanne d'Arc.

Géographie. — Classe de 6°.

La terre dans l'univers, forme et mouvements, orientation, mode de représentation, cartes.

Le climat : température, vents, pluies, principaux types de climat et grandes zones climatiques.

L'homme observé dans la région. Genres de vie, modes de groupements, habitat.

Principales exploitations des continents et des pôles.

Classe de 5°.

L'Amérique, l'Afrique.

Sciences. — Classe de 6°.

Etude de quelques animaux vertébrés : chat, chien, cheval, porc, bœuf, lapin, pigeon, coq, vipère, grenouille, carpe.

Etude de quelques plantes à fleurs : germination du haricot, son évolution, églantier, fraisier, pissenlit, carotte, pomme de terre, primevère, blé.

Observations sur la balance de Roberval. Observation sur les états physiques de la matière et leur changement.

Classe de 5°.

A. — Invertébrés : le hanneton, l'abeille, la fourmi, la mouche domestique, le piéride du chou, la libellule, la sauterelle verte, l'écrevisse, l'escargot, le lombric, le ténia, l'amibe.

B. — Le pin sylvestre, le polypode, la mousse, le champignon de couche (comestible et vénéneux), la levure de bière.
Géométrie. — Tout le programme sauf le cercle.

Série B. — Ancien Certificat supérieur.

Le programme du C.E.P. officiel pour l'Histoire, la Géographie, les Sciences. (Les questions pourront être plus difficiles que celles posées au C.E.P.)

Modèles d'épreuves au Certificat Supérieur.

A la demande de plusieurs Directeurs et Directrices, qui veulent se rendre compte de la force des épreuves, nous présentons ici un ensemble de ces épreuves, telles qu'elles ont été données en 1947 dans un des centres d'examen. Faut de place, nous reportons au mois prochain les modèles de breton et d'anglais.

COMPOSITION FRANÇAISE. — C'est le grand pardon de la paroisse ; les cloches sonnent à toute volée ; la procession va accomplir son trajet accoutumé. Décrivez le cortège... Puis ce sont les réjouissances sur la petite place encombrée, à la sortie des vêpres. En deux tableaux, vous noterez ces aspects caractéristiques d'un pardon de chez nous.

ORTHOGRAPHE. — *Sur la côte bretonne.* — La plaine des deux côtés de la route est plate, semée d'ajoncs. Parfois, un bruit sourd, comme un coup de canon lointain, fait frémir le sol ; car j'approche de Penmarc'h, où la mer s'enfonce, paraît-il, en des cavernes sonores. Les lames engouffrées en ces trous secouent la côte entière.

Depuis longtemps déjà on aperçoit la grande ligne des flois gris qui semblent dominer toute cette campagne nue et basse. Crevant partout la vague des rochers, des troupeaux d'écueils pointus montrent leurs têtes noires, cerclées d'écume, comme si elles bavaient et là-bas, contre l'eau, quelques maisons frileuses cherchent à se cacher derrière de petits tas de pierres pour éviter l'éternel ouragan du large et la pluie salée de l'Océan. Un grand phare, qui tremble sur sa base de rochers, s'avance jusqu'à la vague, et les gardiens racontent que, parfois, dans les nuits de tourmente, la longue colonne de granit tangué comme un navire et que l'horloge s'abat face contre terre, et que les objets accrochés au mur se détachent, tombent et se brisent.

Guy de MAUPASSANT.

QUESTIONS

I. — Donnez le sens : a) des mots : le large, la tourmente ; b) des expressions : troupeaux d'écueils, maisons frileuses.

II. — Indiquez quelques synonymes de : tourmente.

III. — Conjuguez : s'abattre à la 3^e personne du singulier du futur de l'indicatif, de l'impératif, du subjonctif, 2^e personne du singulier de l'impératif présent.

IV. — Nature et fonction des propositions dans la phrase : « Un grand phare... comme un navire ».

Mathématiques.

Série A : I. (arithmétique ou algèbre). — Le salaire de 5 hommes, 3 femmes et 2 apprentis s'est élevé, pour 6 journées de travail, à 21.000 fr. Calculer le salaire quotidien de chacun, sachant que celui d'une femme est double de celui d'un apprenti et qu'un homme gagne 160 fr. de plus qu'une femme.

II. *Géométrie.* — Un triangle est rectangle en A. On mène la hauteur AH relative à l'hypoténuse et du point H on abaisse les perpendiculaires HD à AB et HE à AC. On joint DE.

Démontrez : 1° Que les triangles BAH, BHD et ACB sont égaux.

2° Que les angles EHC à HAC sont égaux.

3° Que les angles EDH et ABC sont égaux.

(La figure et faite au tableau.)

Série B : I. Le n° I de la série A.

II. (Arithmétique ou algèbre.) — Une route AB de 27 kms se compose d'une montée, d'une partie en terrain plat et d'une descente. La longueur du terrain plat est double de la montée. Un cycliste qui fait 12 kms à l'heure en montée, 15 en terrain plat et 20 en descente a mis 1 h. 41 minutes à faire le trajet total. On demande :

1) La longueur de la montée, celle du terrain plat et celle de la descente.

2) Combien de temps durera le retour de B à en A, les vitesses étant les mêmes que pour l'aller dans une montée, une descente et un terrain plat.

Histoire.

Série A (Une des 4 questions au choix, suivant le programme étudié) :

1) Le Christianisme : Néron et les chrétiens, les persécutions, les catacombes.

2) Alexandre le Grand : ses conquêtes, son œuvre.

3) Le rôle de l'Eglise au moyen-âge ; ses institutions, les ordres monastiques.

4) Les croisades : les causes, la part que la France y a prise, leurs résultats généraux.

Série B.

L'œuvre coloniale de la 3^e République.

1) Quels ont été les territoires rattachés à la France.

2) Quels ont été les principaux artisans de cette œuvre.

3) Insistez sur le rôle du maréchal Lyautey.

Sciences.

Série A. (Chaque candidat devra choisir l'un ou l'autre des devoirs.)

1^{er} *devoir* : 1° L'oxyde de carbone ; dans quelles circonstances se produit-il, sa principale propriété et les applications qui en découlent. Son action physiologique et les précautions qu'il faut prendre.

2° Le hanneton : caractères extérieurs et métamorphoses.

- 2° *devoir* : L'hydrogène : préparation, propriétés physiques et chimiques.
2° Le dynamomètre : définition, diverses formes, graduation.

Série B.

- Quelle est la maladie contagieuse la plus meurtrière ?
Quel est le traitement de cette maladie ?
Qu'est-ce qu'un pneumo-thorax ?
Comment lutter contre la contagion de la tuberculose, directement, indirectement ?
Que fait-on pour avoir un organisme capable de lutter contre la tuberculose ?

Instruction religieuse :

- I. — Combien y a-t-il de jours de Pâques à l'Ascension ? Comment s'appelle la fête qui vient 10 jours après l'Ascension et que nous rappelle-t-elle ?
II. — Quels souvenirs le « Je vous salue Marie... » rappelle-t-il à la Sainte Vierge ? Expliquez en quelques lignes.
III. — Qui N. S. J.-C. a-t-il choisi comme 1^{er} Pape ? Quelles sont les deux paroles dites par Jésus à cette occasion ? Comment s'appelle le Pape actuel ? Dans quelle ville et dans quelle partie de cette ville habite-t-il ? Quel est le patron de la paroisse de votre domicile ?
IV. — Après sa confession, un camarade vous dit : « J'ai oublié de dire à confesse que j'ai manqué une fois à la messe et qu'une autre fois j'y suis arrivé quand le prêtre disait le *Credo*. Je m'étais bien préparé cependant ; et je ne sais pas si je puis aller communier ». Expliquez-lui bien ce qu'il ne semble pas savoir et dites-lui ce qu'il peut faire et ce qu'il devra faire.

L'ancien et le nouveau Brevet.

Au cours de nos journées pédagogiques nous avons donné quelques précision au sujet des incidences du nouveau diplôme sur les examens déjà existants. Nous avons dit tout particulièrement que le nouveau Brevet n'était pas exigible pour l'entrée dans les carrières administratives, sauf dans l'administration de l'Education Nationale.

Quelques-uns en ont paru surpris ; car cette exigence avait été soulignée, par certaines revues, et étendue à toute l'administration. Or voici ce que nous lisons dans « *L'Enseignement libre* » de Décembre 1947, pages 8 et 9, reproduisant un article de l'Education Nationale (sans référence) :

« Le décret du 20 Octobre 1947 a donné lieu à des interprétations diverses. Il est bien entendu que le brevet élémentaire, organisé par une loi qui a précisé quels droits donnait la possession de ce diplôme, reste un brevet de capacité d'enseignement et que, jusqu'en 1950, il sera encore possible aux candidats qui en auront subi les épreuves avec succès de se présenter à l'Ecole Normale. Il reste également loisible à l'avenir aux administrations et entreprises nationalisées qui exigent le brevet

élémentaire ou attachent à sa possession certains avantages ou de persévérer dans la même attitude ou d'accorder au nouveau brevet les mêmes privilèges. Seule d'Education Nationale, c'est là d'ailleurs son droit le plus strict, a décidé d'exiger des candidats à l'entrée des écoles normales le brevet d'études du premier cycle du second degré à partir de 1950. »

C'est exactement ce que nous avons dit : le B. E. donne droit d'accès, tout comme le nouveau brevet, aux carrières administratives autres que celle de l'Education Nationale.

N. B. — IMPORTANT. — Des démarches sont faites auprès du Ministre de l'Education Nationale pour obtenir de lui qu'il revienne sur la décision prise de faire passer le même jour le nouveau et l'ancien brevet. Quelle suite y sera-t-il donnée ? Nous l'ignorons. Dans le doute, il est prudent d'inscrire les candidats aux deux examens, quitte à choisir entre les deux au moment opportun, si les démarches entreprises n'obtiennent pas le résultat attendu.

Brevet d'étude du 1^{er} cycle.

Note de M. l'Inspecteur d'Académie.

Article 1. — Des centres d'examens pourront être institués à l'étranger par arrêté ministériel.

Art. 2. — Les candidats devront avoir 15 ans au moins au 31 Décembre de l'année de l'examen. Toutefois, des dispenses d'âge n'excédant pas un an peuvent être accordées par l'Inspecteur d'Académie.

A titre transitoire, et jusqu'en 1951 inclus, pourront se présenter sans dispense tous les candidats qui ont suivi régulièrement la scolarité complète des quatre années du premier cycle.

Art. 8. Une épreuve écrite de sciences appliquées des sections spéciales est ajoutée aux épreuves à option déjà prévues par l'arrêté du 29-11-1947 (B. D. n° 18).

Une épreuve orale de sciences appliquées est également ajoutée aux épreuves orales et pratiques prévues antérieurement.

Les candidats devront subir obligatoirement à l'oral une épreuve de sciences autre que celle pour laquelle ils ont opté à l'écrit.

Ainsi un candidat qui a subi à l'écrit l'épreuve de sciences physiques optera à l'oral soit pour une épreuve de sciences d'observation, soit pour une épreuve de sciences appliquées.

Les candidats qui ont suivi la scolarité complète des quatre années du 1^{er} cycle mentionneront leur cas sur leur demande d'inscription à l'examen. Ils n'auront pas, de ce fait, à présenter une demande de dispense d'âge. Vous voudrez bien viser leur déclaration en y apposant le cachet de l'établissement. Toutes les demandes d'inscription aux examens seront établies dorénavant sur papier libre.

Additif à l'article 8.

Article 8 (suite). — Plusieurs questions m'ont été posées tou-

chant à l'épreuve de sciences. J'ai l'honneur de vous donner les éclaircissements suivants :

Cas d'un candidat qui opte à l'écrit pour les sciences d'observation : ce candidat ne peut plus opter à l'oral pour les sciences d'observation. Il lui reste la possibilité d'opter à l'oral soit pour les sciences physiques, soit pour les sciences appliquées, ménagères, agricoles, soit pour une interrogation sur le grec, soit pour une deuxième langue vivante, soit pour une épreuve de travaux manuels, soit pour une épreuve de travaux pratiques.

Même raisonnement pour le cas d'un candidat optant à l'écrit pour les sciences physiques, etc...

Une récente note ministérielle précise : l'épreuve à option « peut être différente » à l'oral de celle de l'écrit.

Pupilles de la Nation.

Malgré tout ce que nous avons dit et écrit sur les droits des Pupilles de la Nation, il ne se passe guère de semaine sans que nous recevions des demandes de renseignements. Qu'on veuille donc bien noter :

Les Pupilles de la Nation peuvent recevoir des subventions d'études et des subventions d'entretien de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation quelle que soit la nature de l'établissement fréquenté.

C'est évidemment très important; d'où la nécessité d'alerter les familles intéressées.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Office Départemental des Pupilles de la Nation, ancienne Préfecture, Quimper. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour toutes démarches et tous renseignements.

But de promenade scolaire.

En cette année 1948, qui est le 4^e centenaire de la statue vénérée de Sainte Anne la Palud, Directeurs et Directrices d'écoles ont un but de promenade scolaire tout indiqué. Qu'ils conduisent leurs élèves jusqu'au sanctuaire de « Mamm Goz ar Palud ».

Moyennant entente avec le clergé de Plonévez-Porzay, le programme pourrait comporter une messe.

Bibliographie

I. — Un livre à lire : PENHOAD.

Ceux qu'intéressent et c'est notre cas à tous, nos traditions bretonnes et chrétiennes, se procureront le livre de *Alain de Cornouaille* et le liront avec avidité. L'auteur qui se cache sous cet anonymat est, sans conteste, l'un des prêtres, l'un des Bretons connaissant le mieux sa petite Patrie et ses compatriotes.

C'est aussi un ancien *prêtre-instituteur* de chez nous, ce qui nous le rend encore plus attachant.

Voici ce que nous lisons sur *Penhoad* dans « Livres et Lectures », revue bibliographique de Janvier 1948.

« Ce roman dépasse le cadre des romans régionalistes, car il traite à fond, mais sans lourdeur, la question si actuelle de la tradition provinciale face à la pénétration moderne. C'est l'histoire d'une famille bretonne, dans le cadre poétiquement décrit de cette région de Cornouaille où vit encore la plus pure race celte. Coutumes locales, vestiges des habillements séculaires, langue antique peuvent-ils exister encore ou bien ne sont-ils plus qu'un souvenir et une curiosité ? L'auteur nous convaincra de l'importance extrême qu'il y a de maintenir la Petite Patrie dans la grande : variété dans l'unité qui est le critère de la vie harmonieuse et complète aussi bien que de l'œuvre d'art. Cette lecture intéressante et attachante vaut le léger effort pour les non-bretonnants, de s'habituer aux mots nombreux en langue bretonne qui donnent tant de couleur à ce récit où toute l'action se déroule dans l'âme des protagonistes parmi lesquels un vieil oncle, sage et spirituel, attire toute notre sympathie. »

II. — Un livre pour distribution de prix.

Nous avons déjà eu l'occasion de vous signaler le très intéressant roman-historique de M. le chanoine Le Douarec *Une Nichée de Chouans*. D'un prix très abordable et même inférieur, il peut être facilement et largement distribué à l'occasion des prix. On peut se le procurer chez l'auteur, 2, rue de la Cordeirie, à Saint-Brieuc, ou à l'Inspection Diocésaine de Quimper.

Indemnités pour instituteurs mariés.

Selon ce qui a été convenu, la Caisse Diocésaine de l'Enseignement Libre prend à son compte la 1/2 du supplément de traitement accordé aux instituteurs mariés.

On voudra bien nous signaler la situation de chacun des intéressés.

Nous rappelons que le supplément n'est dû qu'au chef de famille (mari ou veuve avec enfants) ; n'en bénéficient pas les femmes des instituteurs qui seraient elles-mêmes institutrices, pas plus que les institutrices dont le mari occupe une situation salariée.

Il est bien entendu que la Caisse Diocésaine ne peut subventionner, sur ce chapitre, que les écoles ayant sollicité et obtenu l'avis favorable pour l'engagement des maîtres pour lesquels est prévu un supplément de traitement.

Brevet Élémentaire.

PROGRAMME LIMITATIF

Les programmes sur lesquels seront subies, en 1948, les épreuves du Brevet élémentaire, sont établis ainsi qu'il suit :

1^o *Morale*. — Morale personnelle. Morale professionnelle. Morale sociale.

2° *Auteurs français.* — Anthologie du Moyen Age ;

Corneille : Le Cid ;

La Bruyère : Les Caractères ;

Mme de Sévigné : Lettres choisies ;

Anthologie des poètes du XIX^e siècle ;

Morceaux choisis de prose et de vers des écrivains français du XVIII^e siècle à nos jours (pour ces auteurs, l'élève devra présenter, à l'examen oral, le recueil en usage dans son école).

3° *Histoire.* — La France en 1789, la Révolution française, ses grandes périodes, les Assemblées et leur œuvre (jusqu'au Consulat compris).

La crise de 1848 (la Seconde République en France, notions sommaires sur les Révolutions d'Italie, d'Autriche et d'Allemagne).

L'unité allemande.

Etablissement de la III^e République.

L'œuvre de la III^e République jusqu'en 1939 (œuvre coloniale, scolaire et sociale).

4° *Géographie.* — Les grandes régions naturelles de la France : Géographie physique et humaine (population, vie économique).

L'Afrique française : l'Afrique du Nord, l'Afrique Occidentale, l'Afrique Equatoriale, Madagascar.

5° *Mathématiques.* — Programme des cours complémentaires (arrêté du 24 Juillet 1947) publié au *Bulletin Officiel* n° 25), à l'exception de la géométrie dans l'espace et des notions de trigonométrie.

6° *Sciences physiques et naturelles.* — 1° *Physiques* : Chaleur et électricité.

2° *Chimie* : Fer, fonte, acier ;

Méthane, acétylène, pétrole ;

Alcool et fermentation alcoolique ;

Acide acétique.

3° *Sciences naturelles* : Notions sommaires d'anatomie et de physiologie humaine et d'hygiène individuelle ;

Etude élémentaire des microbes ;

Maladies contagieuses. Sérums. Vaccins.

N. B. — Il est précisé que les épreuves du B.E.P.C. (Brevet d'études du premier cycle du 2^e degré) portent sur les programmes des différentes classes de troisième des lycées, collèges classiques ou modernes, cours complémentaires (section générale et spéciale) et qu'aucun programme limitatif n'est prévu.

Le « Sentier » doit être communiqué à tous les instituteurs et conservé dans les archives de l'école.

Le Directeur : Ch. F. LE STER.

Tirage : 800 exemplaires.

QUIMPER, IMPR. CORNOUAILLAISE.

N° 4. Dépôt légal : Avril 1948.

Chronique Bretonne

Morceaux choisis de Littérature bretonne.

La mode a, semble-t-il, ses droits en pédagogie, comme dans le sport, le vêtement ou le meuble ; et la mode a longtemps été, — et reste encore, si je ne me trompe, — dans nos Manuels de littérature, aux « Morceaux choisis ». Judicieusement chaque candidat au Brevet, au Baccalauréat, emmagasine, dans son encéphale gavée, des plans de « commentaires », de « lectures expliquées », infiniment précieux un jour d'écrit ou d'oral !

Si l'enseignement de la littérature bretonne avait (enfin !) droit de cité dans le cycle de nos études, rien ne serait plus facile que d'y trouver des échantillons de semblables « morceaux choisis » : notre littérature folklorique, qu'elle soit d'inspiration authentiquement populaire, ou de présentation plus savante, offrirait au travail de l'élève et du maître, de ces petits poèmes, matière toute prête à commentaires.

Ouvrons seulement aujourd'hui les *Gwerziou* de Luzel et le *Barzaz-Breiz* de la Villemarqué, et choisissons, à titre d'exemples, deux chansons-types que nous pourrions présenter à la manière d'un « texte commenté » de Des Granges ou de Calvet.

✱

Un type de poésie populaire.

La chanson s'intitule *An Aotrou Nann (Le Seigneur Nann)* : il ouvre le 1^{er} tome des *Gwerziou* de Luzel. Les versions en sont très nombreuses : les collections de Madame de Saint-Prix et de Pengwern nous en offrent une dizaine ; le *Barzaz-Breiz* en a une aussi à la p. 25 ; et comme le fond relève du folklore universel, chaque version bretonne peut être comparée à d'autres recensions similaires recueillies au Danemark, en Italie, en Serbie, et ailleurs ; en France, Gérard de Nerval et G. Paris l'ont étudiée sous le titre célèbre de la « *Chanson du Roi Renaud* ».

En voici l'affabulation réduite à l'essentiel :

Un gentilhomme breton, le Seigneur Nann, a sa femme qui est malade. Voulant lui faire plaisir, il lui propose pour son dîner quelque gibier. La malade lui demande de la perdrix ou du lièvre. Le comte part alors à la chasse. Sur son chemin, à l'orée d'un bois, il croise une fée. Rencontre fatale ! Cette fée, cette *kornandonès* exige du Comte ou qu'il l'épouse ou qu'il meure. Nann préfère mourir. A son retour au manoir, il cache la nouvelle à sa femme, de complicité avec tous les siens. La jeune comtesse l'apprendra pourtant : le jour de ses relevailles, elle apercevra, à l'église, la terre nouvellement remuée à l'enfeu familial ; elle comprend, tombe sans connaissance, et meurt sur place.

Tel est le thème.

Cette ballade se chantait dans nos campagnes du temps où

Luzel pérégrinait à la recherche de son folklore : l'une des versions lui fut chantée par sa mère, Rosalie Le Gac, en 1848 ; une seconde par le fameux mendiant aveugle, Garandel, dit Kompagnon-dall.

Ce petit poème se présente en nombreuses strophes de différents mètres et pieds (la 2^e version de Luzel contient 57 strophes de 8 syllabes) ; de versification moyen-breton dont nous parlions le mois dernier, pas de trace. Ce sont les lois de la prosodie moderne qui y sont appliquées : rimes suffisantes, quelques assonances, élisions nécessitées par la mesure, césures traditionnelles.

La langue est le dialecte de Tréguier ; nous nous trouverons quelquefois, comme dans toute poésie populaire, devant des termes de terroir, peu usités dans telle ou telle de nos paroisses, et même en présence de mots intelligibles, que Luzel ne comprendra pas et ne traduira pas. Parmi ces termes locaux, plusieurs feront image : les coiffes des servantes, dans la chanson, sont pendantes : *dibrenn ho koeffjou* ; c'est qu'au pays de Tréguier, dans le deuil, on laisse flotter les ailes de la coiffure. Nombreux aussi seront les mots français plus ou moins déguisés : *fuzul, terrubl, promptamant, rankontret*, etc.

Ce sont précisément ces termes que la Villemarqué a voulu écarter de ses chants : et peut-être est-il tombé dans l'excès contraire. Les mots *koaf dero* par exemple (lance de chêne) n'est guère connu de nos jours dans nos campagnes.

On saisit, sur le vif, dans cette gwerz, certains procédés littéraires familiers au chanteur populaire : répétitions, énumérations, etc., telle la série de questions et de réponses que pose la comtesse et que donnent les autres personnes : les domestiques pleurent : pourquoi ? les servantes ont les ailes de leur coiffe ouvertes ; pourquoi ? les prêtres chantent dans le manoir ; pourquoi ?

Les traits de couleur locale suggèrent les habitudes du pays : traditions des foires et des pardons : on apporte « lod ar pardon » à ceux qui sont restés à la maison ; habitudes de chasse et distractions de gentilshommes ; coutumes religieuses, relevailles, tombe de famille à l'église ; rapports sociaux ou de famille : les serviteurs portent intérêt aux affaires du maître et réciproquement ; délicatesse et prévenances du mari à l'égard de sa femme ; discrétion et émotion pathétique de l'épouse, douleur inexprimée qui tue.

L'utilisation du merveilleux (ici le merveilleux féérique) pourrait permettre de dater la chanson : encore faudrait-il être très prudent. Dans la version française, le trait mythologique de la rencontre avec la fée a disparu : si le héros, le chevalier ou roi Renaud, meurt, ce n'est plus, comme dans la chanson bretonne, parce qu'il a rencontré un être surnaturel, mais bien parce qu'il a été blessé à la guerre, ou à la chasse, qu'il a été « dé cousu » par un sanglier, etc. Chez nous pareille rencontre avec la fée nous transporte dans le fantastique.

Ce qui surtout est original dans ces sortes de petites épopées ou de petits drames, c'est la composition par scènes : que l'on relise l'une ou l'autre de ces 200 *gwerz*, recueillies dans ses 2 tomes, par Luzel, elles se présenteront par tableaux suc-

sifs, comme les actes d'un drame ou des chants épiques en raccourci. Ici, trois strophes d'introduction qui posent le sujet ; puis un 1^{er} tableau : conversation du comte et de la comtesse malade ; un 2^e tableau : rencontre de Nann et de la fée ; un 3^e tableau : le retour au manoir et les interrogations en série de la malade ; enfin le 4^e tableau avec la visite à l'église et, en épilogue, la mort subite de la comtesse.

Petit chef-d'œuvre de poésie simple, mélange de pathétique et de réalisme, qui, un jour, a dû jaillir de l'âme populaire : mais qui l'a fait ?



Un type de poésie savante.

Si des *Gwerziou* de Luzel, de la poésie d'inspiration populaire, nous passons aux poèmes de retouches savantes, nous rencontrerons d'autres petits chefs-d'œuvre, littérisés cette fois.

Rappelons-nous ce curieux jugement de Georges Sand dans ses *Promenades autour d'un village* (p. 206, édi. 1866), après qu'elle eut lu le *Barzaz-Breiz* : « Une seule province de France est à la hauteur, dans sa poésie, de ce que le génie des plus grands poètes, et celui des nations les plus poétiques, ont jamais produit ; nous oserons dire qu'elle les surpasse. Nous voulons parler de la Bretagne. Quiconque a lu le *Barzaz-Breiz*, recueilli et traduit par M. de la Villemarqué, doit être persuadé avec moi de ce que j'avance ».

Faisons lire à nos enfants et jeunes gens quelques-uns de ces « chants » ; commentons-les ; expliquons les alentours historiques ou légendaires, la valeur poétique, artistique : prenons, par exemple, la *Mort de Pontcalec* (*Barzaz-Breiz*, p. 326. *Maro Pontkalek*).

Chacun de ces poèmes nous présente son texte précédé d'un argument et suivi de notes : ces explications et éclaircissements sont à utiliser prudemment et à vérifier.

Dans la *Mort de Pontcalec*, histoire et légende sont mêlées : la base authentique, la voici : « Se fondant, dit la Villemarqué (*Barzaz-Breiz*, p. 326), sur la violation de leurs franchises par le Régent, dont le but était de détruire toute résistance parlementaire, des gentilshommes bretons déclarèrent nul l'acte de l'Union à la France, et envoyèrent au roi d'Espagne, Philippe V, des plénipotentiaires chargés d'entamer des négociations ayant pour base l'indépendance absolue de la Bretagne. La conspiration échoua et quatre des principaux chefs : Pontcalec, du Couédic, de Montlouis et Le Moyné de Talhouet, furent décapités, le 26 Mars 1720, sur la place du Bouffay, à Nantes. » (Voir parmi les innombrables études sur la question, un article récent de M. Rébillon, dans *Nouvelle Revue de Bretagne*, Nov.-Déc. 1947, n° 6.)

Cet épisode historique, la chanson du *Barzaz-Breiz* l'a poétisé : héros idéalisé ; narration dramatique de son arrestation par trahison au presbytère de Lignol (Morbihan) ; scène d'une sobriété émouvante, de l'exécution des coupables. Procédés fréquents dans le recueil de la Villemarqué : *La Fontenelle*, la *Penheres Kéröulas*, le *tribut de Nantioë*, et tant d'autres

« ballades » nous en offrent des exemples. Est-ce le fait du génie populaire, de l'auteur anonyme de la chanson, du collecteur ? qui le déterminera jamais ?

La composition par tableaux a été maintenue : Dans une première partie, présentation sympathique du marquis : (historiquement parlant, Pontcalec fut dur, violent, un fraudeur, un chasseur, que les paysans auraient voulu voir pendre à la potence) ; — dans une seconde partie, la trahison : malgré son déguisement, le marquis est pris par les dragons : (en fait, il fut livré par un de ses familiers, aidé d'un soldat déserteur) ; — dans une troisième partie, l'arrestation, malgré l'intervention du curé, au presbytère de Lignol ; (historiquement, le recteur s'appelait l'abbé Jean de Couessin de Kergal) ; dans une autre partie, la scène si délicate de la rencontre des petits enfants qui se rendent au catéchisme ; enfin l'épilogue : le recteur, le dimanche suivant, annonce, en chaire, la mort du marquis.

Le lecteur se laisse prendre au récit pittoresque, à la couleur historique et locale, aux détails, par exemple, du costume si précis et si colorés. On est ému à entendre les réflexions des petits enfants, la réplique aussi à l'emporte-pièce, faite par le marquis à ces « gens tombés de derrière les carrosses ». « Seigneur marquis, interrogent-ils maladroitement, qu'avez-vous fait ? » — « J'ai fait mon devoir, faites votre métier. »

Quel mouvement dans ce poème et quelle émotion ! On note, au passage, la condamnation populaire du traître, le mépris du bourgeois, l'apologie du gentilhomme, la haine contre les *Gal-laoued*, la morgue des dragons et l'obséquiosité du gueux.

Ajoutons que la musique est prenante et suggestive : l'air, comme celui de presque toutes ces chansons, est curieux, original, et mérite qu'on l'apprenne et qu'on l'étudie.

Qu'on en discute l'authenticité ou l'historicité, la valeur artistique, la beauté littéraire du poème sont indéniables. Le *Barzaz-Breiz* est un chef-d'œuvre.

**

A travers ces « morceaux choisis » de notre littérature, chacun de nous peut deviner les richesses de l'âme bretonne et sa complexité. Le sentiment, le cœur, telle est bien sans doute l'une de nos facultés maîtresses, et le Breton reste, avant tout, un lyrique. N'exagérons rien cependant ; « dans ces petits poèmes, dirons-nous avec M. Dottin, nous nous trouvons en présence non d'une race apathique, veule et dolente, mais d'une race surtout énergique et ardente ». D'une race, ajouterons-nous, douée d'une imagination originale et puissante qui colore magnifiquement la matière poétique. Poésie née du peuple, confidente intime de ses joies et de ses larmes, harmonieux et fidèle écho de son âme, dépositaire de ses croyances comme de son histoire domestique et nationale, existe-t-il au monde un peuple, se demandait Luzel, qui ait un plus riche trésor de poésies populaires que les Bretons ?

P. B.